



Règles de fonctionnement du Regroupement des TTPE

Le Regroupement des TTPE est né d'une initiative de deux entrepreneures qui se désolaient de ne pouvoir trouver du soutien moral, des services et des formations à la mesure de leur « très très petite entreprise ». Ensemble, elles ont eu l'idée de rassembler d'autres propriétaires de petites entreprises afin de voir s'ils vivaient les mêmes problématiques. Cette rencontre fut la toute première du Regroupement des TTPE, en septembre 2009.

Les objectifs du Regroupement des TTPE sont :

- Briser l'isolement des entrepreneurs et des travailleurs autonomes.
- Échanger des idées, des bonnes adresses, des encouragements, etc.
- Faire du réseautage, du maillage.
- Faire connaître les entreprises et les services.
- Offrir de mini formations sur mesure pour les « très très petites entreprises », dont l'horaire est adapté à leur réalité, et ce, à un coût modeste.

Les critères pour devenir membre des TTPE sont :

- Être une entreprise de 5 employés et moins ou être un travailleur autonome.
- Être entrepreneurs toutes catégories (artisan, esthéticien, rédacteur, entreprises touristiques, services financiers, etc.).
- Le membre doit s'engager à participer à une rencontre annuellement, entre janvier et décembre d'une même année.
- Il y a un coût de 10\$ par année pour être membre payable en février en personne ou par la poste à Hélène Mathieu, 68 rue Dupont, Pont-Rouge, (QC) G3H 1M2.

Horaire et organisation :

Afin de permettre une meilleure planification pour les agendas :

- Les rencontres ont lieu le deuxième mardi des mois de février, mars, avril, mai, septembre, octobre et novembre.
- Formule, autant que possible, en alternance : petit déjeuner de 8 à 10 et souper de 5 à 7, selon la disponibilité de la personne qui reçoit.
- Les lieux de réunion seront déterminés le plus souvent possible à l'avance (possibilité d'être reçu chez un membre ou au restaurant).
- En cas d'imprévu de la personne qui nous reçoit, le lieu de la rencontre sera modifié et celle-ci se tiendra dans un restaurant.
- Afin d'accommoder tout le monde, les rencontres se feront dans différentes municipalités de la région de Portneuf
- Le coût des déjeuners ou des 5 à 7 est partagé entre les participants. La personne hôte en est exonérée. Le montant est de 10,00 \$ par personne, taxes incluses en tout temps. De ce montant,

l'hôtesse garde ce qui lui revient en n'excédant pas 8\$ et le reste sera remis au Regroupement pour absorber le financement de différentes activités, ex : si vous avez dépensé 7\$ /personne, vous reversez 3\$ au club.

- Si vous ne pouvez assister à la rencontre et que vous ne prévenez pas la personne qui reçoit dans les 24 h qui précèdent l'activité, vous devrez déboursier le montant demandé, et ce, même si vous n'assistez pas à la réunion, par respect pour les personnes qui reçoivent.

Ces règles de fonctionnement nous apparaissent nécessaires puisque nous cumulons tous plusieurs postes en même temps dans nos entreprises respectives. Nous voulons que le regroupement des TTPE soit le plus convivial possible et qu'il n'apporte pas une charge de travail ou des coûts supplémentaires pour les entrepreneurs.

Merci de votre compréhension et surtout, de votre participation!

Hélène, Julie

Mise à jour : mars 2020